RAPPORT 2012 SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE
BURUNDI

Résumé analytique

La Constitution et d'autres lois et politiques protègent la liberté de religion et, dans la pratique, le gouvernement a généralement respecté cette liberté. Le respect de la liberté de religion par le gouvernement n'a pas évolué sensiblement pendant l'année.

Il n'a été signalé aucun cas de discrimination ou d'abus sociétaux en raison de l'affiliation, la croyance ou la pratique religieuses.

L'ambassadeur des États-Unis et des représentants de l'ambassade ont encouragé le gouvernement et les personnalités influentes de la société à continuer de soutenir la tolérance religieuse générale. Les initiatives de l'ambassade ont inclus l'organisation d'un iftar et la promotion de discussions entre les représentants de diverses religions sur les difficultés sociales et économiques.

Section I. Démographie religieuse

Selon les estimations du gouvernement américain, le pays compte 10,5 millions d'habitants. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques fiables, les dirigeants religieux estiment qu'environ 60 % de la population est catholique, 20 % appartient à des groupes religieux autochtones et 15 % à des groupes protestants. Les musulmans représentent entre 2 et 5 % de la population et vivent surtout dans les zones urbaines. La plupart des musulmans sont des sunnites, bien qu'il y ait également des chiites.

Section II. Situation du respect de la liberté de religion par le gouvernement

Cadre juridique et politique

La Constitution et d'autres lois et politiques protègent la liberté de religion et interdisent la discrimination en raison des croyances religieuses.

La loi relative aux associations sans but lucratif constitue le fondement de la reconnaissance et de l'inscription des associations religieuses, qui doivent se déclarer auprès du ministère de l'Intérieur. Chaque association religieuse doit communiquer notamment sa dénomination ou son affiliation, un exemplaire de

ses statuts, l'adresse de son siège social dans le pays, une adresse à l'étranger si l'institution locale est une filiale, et des informations concernant l'organe dirigeant et le représentant légal de l'association. Le ministère traite en général les demandes d'inscription dans un délai de deux à quatre semaines. Un représentant d'une association religieuse qui ne respecte pas ces conditions est passible de six mois à cinq ans de prison.

La loi n'accorde pas d'exemptions fiscales aux associations religieuses.

Les fêtes religieuses suivantes sont des jours fériés nationaux : l'Ascension, l'Assomption, l'Aïd al-Fitr, l'Aïd al-Adha (la fête du sacrifice), la Toussaint et Noël.

Pratiques gouvernementales

Aucune violation de la liberté de religion n'a été signalée.

L'administration publique était composée d'officiels chrétiens et musulmans. Le président était chrétien et plusieurs membres importants de son gouvernement étaient musulmans.

Bien que toutes les associations religieuses soient tenues de se déclarer auprès du ministère de l'Intérieur, celui-ci n'a pas refusé de demandes d'inscription et il n'a pas non plus pénalisé des associations religieuses pour non-conformité.

Le ministère des Finances a souvent négocié des exonérations de taxes sur les articles ou objets religieux importés par les associations religieuses à des fins de développement social.

Section III. Situation du respect de la liberté de religion par la société

Il n'a été signalé aucun cas de discrimination ou d'abus sociétaux en raison de l'affiliation, la croyance ou la pratique religieuses.

La religion était intégrée dans le tissu social, la liberté de religion étant un principe directeur bien implanté. Les membres de différentes confessions vivaient et travaillaient ensemble sans problème.

Bien que la majorité des habitants soient chrétiens, certaines régions avaient une proportion plus élevée de musulmans. Ces deux religions avaient des relations mutuelles sereines.

Section IV. Politique du gouvernement des États-Unis

L'ambassadeur des États-Unis et des représentants de l'ambassade ont promu la liberté de religion et encouragé les responsables gouvernementaux et d'autres personnalités à continuer à soutenir la tolérance religieuse générale. Le personnel de l'ambassade a établi et entretenu des contacts avec les dirigeants religieux et encouragé les groupes chrétiens et musulmans à se rencontrer pour échanger des points de vue et intensifier le dialogue entre les religions. L'ambassade a aussi organisé un iftar.